Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026090-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026090. Périscolaire : tarifs de la cantine et de la garderie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les tarifs des services périscolaires actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le repas enfant à 3,00 € et le repas adulte à 5,50 € ;
- maintient les tarifs de garderie suivants : 1,00 € de 7 h 15 à 8 h ; 0,50 € de 8 h à 8 h 30 ; 0,30 € de 8 h 30 à 8 h 50 ; 1,20 €, goûter inclus, de 16 h 30 à 17 h ; 1,00 € de 17 h à 18 h ; 1,00 € de 18 h à 19 h ;
- précise que toute tranche commencée est due selon les modalités du règlement du service ;
- autorise le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de ces tarifs.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026090-DE

Prestation	Tarifs 2023	2024	Tarifs 2025 actuellement en vigueur	Proposition 2026
Cantine - repas enfant	2,90 €	**inchangé**	**3,00 €**	
Cantine - repas adulte	5,50 €	**inchangé**	**5,50 €**	
Garderie matin 7h15-8h00	1,00 €	**inchangé**	**1,00 €**	
Garderie matin 8h00-8h30	0,80 € pour l'ensemble 8h00-8h50	**inchangé**	**0,50 €**	
Garderie matin 8h30-8h50	↳	↳	**0,30 €**	
Garderie soir 16h30/16h40-17h00	1,20 € goûter inclus *(16h40-17h)*	**inchangé**	**1,20 € goûter inclus** *(16h30-17h)*	
Garderie soir 17h00-18h00	1,00 €	**inchangé**	**1,00 €**	
Garderie soir 18h00-19h00	1,00 €	**inchangé**	**1,00 €**	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Aymeric RENAUX
Secrétaire de séance